



# Paoli Immobilier

AGENCE IMMOBILIÈRE

DESCRIPTIF DE VENTE



L'ORTU

L'opération a pour objet la réalisation de :

- 1 immeuble sur 4 niveaux
- 1 parking

Caractéristiques techniques générales de l'immeuble :

- Locaux privatifs et leurs équipements
- Annexes privatives
- Parties communes intérieures de l'immeuble
- Equipements généraux de l'immeuble
- Parties communes extérieures de l'immeuble et leurs équipements

## **1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1 INFRASTRUCTURES**

#### **1.1.1 Fouilles**

Le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées seront évacuées.

Les fouilles seront exécutées pour les fondations selon le rapport de sol.

#### **1.1.2 Fondations**

Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, les fondations en béton armé consisteront en la réalisation de :

- fondations spéciales profondes nécessaires pour la construction du projet, et/ou
- fondations superficielles suivant besoins et étude structure.

Leur définition recevra l'accord du bureau de contrôle

## **1.2 MURS ET OSSATURE**

### **1.2.1 Murs du sous-sol**

#### **1.2.1.1 Murs périphériques**

Les murs périphériques du sous-sol et vides sanitaires seront réalisés au moyen d'un voile en béton armé ou parpaing suivant étude de structure.

Les parties enterrées recevront une protection aux infiltrations d'eau, par revêtement noir de type Flinkoat ou équivalent, et mise en place de Delta MS ou équivalent.

Un système de drainage sera également réalisé à l'aide d'une canalisation PVC posée sur une cunette béton recouvert d'un gravier et géotextile.

#### **1.2.1.2 Murs de refends**

Les murs de refends ainsi que les poteaux seront réalisés en béton armé ou parpaing. Leurs dimensions résulteront de l'étude de structure et des impératifs de construction.

### **1.2.2 Murs de façades**

Les murs de façades, les allèges, les trumeaux et les encadrements de baies en élévation seront réalisés en béton armé de 16 à 20 cm d'épaisseur ou parpaing (*suivant l'étude de structure*).

Les poteaux, poutres et linteaux seront réalisés en béton armé, selon études et plans B.A.

Les joints de dilatation seront réalisés au moyen de plaques de polystyrène de 2 cm d'épaisseur. Ils recevront un boudin de plastique et leur finition s'effectuera par la mise en œuvre d'un couvre joint.

Les murs recevront à l'intérieur un complexe isolant composé d'un panneau isolant en polystyrène recevant une plaque de plâtre collée, conforme aux calculs thermiques RT 2012.

Les murs de façade seront revêtus d'un enduit projeté monocouche. Teinte au choix de l'architecte.

### **1.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)**

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés en béton armé ou parpaing suivant étude de structure, avec une finition par enduit de repassé ou plaque de plâtre avec ou sans isolation.

Les poteaux, poutres et linteaux seront réalisés en béton armé, et leur dimensionnement sera conforme aux prescriptions des bureaux d'études.

### **1.2.4 Murs ou cloisons séparatifs**

#### **1.2.4.1 Entre locaux privatifs contigus**

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé ou parpaing suivant étude de structure.

#### **1.2.4.2 *Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, halls et locaux divers)***

Les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé ou parpaing.

### **1.3 PLANCHERS**

#### **1.3.1 Planchers sur étage courant**

Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

Les planchers hauts des derniers niveaux recevront un complexe d'étanchéité auto-protégé ou recevront une protection par gravillons.

#### **1.3.2 Planchers sous terrasse**

Les planchers sous terrasse seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure (une isolation thermique sera rapportée pour les planchers situés au-dessus des locaux habitables suivant les prescriptions de l'étude thermique).

La finition de la sous-face de ces planchers sera prévue pour recevoir une peinture en deux couches à base de résine pliolite.

#### **1.3.3 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts (parkings)**

Les planchers sur locaux non chauffés seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

Les dimensionnements des armatures seront déterminés par le Bureau d'Etude de l'entreprise.

### **1.4 CLOISONS**

#### **1.4.1 Pièces principales**

Les cloisons courantes seront de type Prégymétal ou équivalent d'épaisseur totale composés de plaque de plâtre, assemblées sur une structure métallique.

Les cloisons particulières : 98/48 recevront des coulissants type Scigno.

#### **1.4.2 Pièces humides**

Même type que 1.4.1 mais hydrofuge.

## **1.5 ESCALIER**

Les escaliers intérieurs seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulés en place, désolidarisés des murs en béton de la structure.

Les escaliers et volées seront stables au feu. Leur finition permettra de recevoir une peinture de sol ou un carrelage aux choix de l'architecte.

## **1.6 CONDUIT DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Dans les logements des conduits seront prévus dans des gaines techniques, maçonnées et/ou cloisonnées.

Elles seront reliées d'une part aux bouches d'extraction des pièces humides et d'autre part aux ventilateurs d'extraction, pour assurer une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable.

## **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1 Chutes d'eaux pluviales**

Les chutes intérieures ou extérieures seront en aluminium.

### **1.7.2 Chutes d'eaux usées**

Les chutes d'eaux usées seront en PVC rigide. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordés au réseau eaux usées-eaux vannes.

Dans les gaines techniques, les descentes recevront une isolation phonique par habillage en laine de verre.

### **1.7.3 Canalisations en sous-sol**

Les canalisations en sous-sol seront en PVC rigide de diamètre calculé suivant les débits à évacuer.

## **1.8 TOITURES**

### **1.8.1 Etanchéité et accessoires**

#### ***1.8.1.1 Toitures terrasses non accessibles***

Une étanchéité multicouche + protection par gravillons ou auto-protégé.

#### ***1.8.1.2 Toitures terrasses accessibles***

Une étanchéité multicouche sera mise en place avec une protection par revêtement au choix de l'architecte.

## **2 LOCAUX PRIVATIFS**

### **2.1 SOL ET PLINTHES**

#### **2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales et chambres**

Dans les logements, le carrelage sera de type grès cérame de teinte clair, et de dimension 45x45 ou 60x60 cm avec plinthes assorties (*au choix de l'architecte*).

Le carrelage sera mis en œuvre sur une chape ciment avec sous couche insonorisante constituée d'un isolant phonique pour pièces sur un autre logement, et d'une chape de ravaillage.

#### **2.1.2 Sols des terrasses**

Les sols des terrasses recevront un revêtement carrelage ou dalles sur plots.

#### **2.1.3 Sols des garages**

Finition lissée à l'hélicoptère avec incorporation durcisseur.

### **2.2 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES HUMIDES**

Les murs des salles de bains ou salles d'eau seront revêtues d'une faïence de dimensions 30x60 cm, en pose collée au mortier adhésif, à hauteur (environ 2 m) sur les côtés bordant la douche et le lavabo. Les tabliers de baignoires seront faïencés dans leur intégralité avec l'incorporation d'une trappe.

### **2.3 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES SECHES**

#### **2.3.1 Peintures intérieures**

##### ***2.3.1.1 Sur Menuiseries***

Les portes seront de type « pose fin de chantier », teintées en usine sauf celles des locaux secondaires, cellier buanderie wc ... qui pourront pour raison esthétique, être peintes de couleur identique aux murs attenants.

##### ***2.3.1.2 Sur murs***

Sur tous les murs après préparation du support (béton ou plaques de plâtres), enduit mince lissé avec deux couches de finition.

##### ***2.3.1.3 Sur plafonds***

Après préparation du support béton, il sera appliqué deux couches de finition peinture.

### **2.3.1.4 Sur murs et plafonds des caves et garages du RDC**

Finition sans objet : parpaing, cloisons et béton brut.

## **2.4 MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres, portes fenêtres et coulissants seront des menuiseries en aluminium.

Les châssis seront équipés de double vitrage, assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires (RT 2012).

Les appuis extérieurs des fenêtres seront en éléments préfabriqués, finition béton lissé.

### **2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service**

Il est prévu le même équipement que pour les pièces principales.

## **2.5 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.5.1 Huisseries et bâtis**

Les huisseries et bâtis seront métalliques ou en bois selon contrainte technique.

### **2.5.2 Portes intérieures**

Portes intérieures type fin de chantier avec finition stratifiée.

Accessoires : béquille, rosace et butée.

Serrure à clés et/ou à condamnation pour pièces d'eaux (WC et bains).

Pose en fin de chantier.

### **2.5.3 Portes palières**

Les portes palières des logements seront blindées et antieffraction coupe-feu de marque ALIAS WING EI60 ou similaire.

Dimension 90x215 cm de passage, avec huisserie métallique ou équivalent.

Serrure cylindre CF1 A2P.

Isolement acoustique et thermique suivant réglementation.

Butée de porte et judas optique.

Finition au choix de l'architecte.

## **2.5.4 Portes de placards**

Les façades de placards seront de marque SOGAL ou similaire.

Portes battantes ou coulissantes.

Finition blanc.

## **2.6 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE DES PIECES PRINCIPALES**

-Volets roulants en aluminium thermo laqué manœuvres électriques dans les pièces principales (salons et chambres) donnant sur le puit de lumière. Les volets roulants seront dans les coffres type titans incorporés au gros-œuvre.

## **2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.7.1 Garde-corps et barres d'appui**

Il sera prévu des garde-corps en aluminium avec lisse.

### **2.7.2 Ouvrages divers**

Pour préserver certaines terrasses des vues directes, des séparatifs de balcons seront réalisés en claustra bois ou aluminium ou mur.

## **2.8 EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.8.1 Cuisine**

Les cuisines seront non aménagées.

### **2.8.2 Sanitaires et plomberie**

#### ***2.8.2.1 Distribution d'eau froide collective et comptage***

L'alimentation générale s'effectuera depuis le réseau public jusqu'au compteur général (fourniture et pose à la charge concessionnaire) puis divisée en compteurs individuels, et distribuée par les colonnes montantes disposées dans une gaine technique palière.

Il sera mis en place un robinet d'arrêt par logement dans la gaine technique palière.

La distribution s'effectuera pour partie par canalisations en dalle et, pour partie par canalisations apparente.

#### ***2.8.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle***

Mise en place de ballons thermodynamiques avec moteur sur air extérieur. Capacité suivant type de logement.

### **2.8.2.3 Evacuations**

Les évacuations seront réalisées en tuyau PVC, raccordées aux chutes collectives.

### **2.8.2.4 Branchements en attente**

Des branchements seront prévus pour le lave-linge et le lave-vaisselle, suivant les plans d'EXE.

### **2.8.2.5 Appareils sanitaires**

Le type d'appareils sanitaires mis en place sera le suivant (ou équivalent) :

- ✓ WC cuvette suspendue en céramique - Coloris Blanc.
- ✓ Receveur de douche en résine ou acrylique sanitaire – Coloris Blanc  
Y compris parois de douche ou cabine de douche.
- ✓ Meuble suspendu avec vasque en céramique - Coloris Blanc.  
Y compris miroir et point lumineux. Selon les plans de vente, les vasques pourront être simples ou doubles.
- ✓ Lave mains suspendu en céramique Coloris Blanc.

## **2.8.3 Equipement électrique**

### **2.8.3.1 Type de l'installation**

L'installation électrique sera de type encastré, conforme aux normes, avec pour origine le tableau d'abonné équipé.

### **2.8.3.2 Equipement de chaque pièce**

L'appareillage sera blanc de type modulaire de marque LEGRAND série CELIANE ou équivalent.

L'équipement de chaque pièce, variable selon les types de logements sera le suivant (susceptible de varier suivant la réglementation).

Il sera prévu une installation conforme à la norme en vigueur.

#### Fonctions principales :

Interrupteurs :	Simple allumage (SA), et Va et Vient (VetV)
Prises de courant :	PC16A + T, PC20A + T, sortie de câble 32A + T
Autres prises :	Prise téléphone, Prise TV/RD collective, etc...
Luminaires :	Douilles de type DCL équipées d'ampoule

## **Généralité :**

- Détecteurs de fumée :

Les logements seront équipés de détecteurs autonomes de fumée.

- Entrée et séjour :

1 Sonnerie palière commandée par bouton poussoir. Y compris porte étiquette  
1 Visiophone couleur  
1 Tableau d'abonné  
1 PC 10/16A + T  
1 P.L central commandé par V et V à l'entrée (D.B.F)  
5 PC 10/16A + T dont 1 PMR  
1 PC téléphone  
1 PC télévision  
1 Alimentation store (suivant localisation)  
1 Alimentation chauffage

- Cuisine :

1 P.L central commandé par S.A (D.B.F)  
1 Alimentation 32 A + T  
2 PC 16 A dont une PMR  
1 à 2 Alimentations 20 A + T spécialisées (four, cumulus : suivant localisation)  
4 PC 16 A + T à 1,10 m (au dessus du plan de travail)  
1 à 2 PC 16 A spécialisées (LL, LV : suivant localisation)  
1 Détecteur autonome de fumée  
1 Alimentation de la hotte aspirante  
1 Alimentation store

- Salle de bains / Salle d'eau :

1 Sortie de fil pour applique meuble sur meuble vasque (miroir avec point lumineux)  
1 P.L central commandé par S.A (D.B.F)  
1 PC 16 A + T hauteur 1,10m à côté interrupteur  
1 PC 16 A  
1 Alimentation chauffage électrique (sèche-serviette)

- WC :

1 P.L central commandé par S.A (D.B.F)

- Dégagement :

1 centre commandé (D.B.F) par inter S.A ou VV

1 PC 16 A + T

- Chambres :

1 P.L central commandé par V et V (D.B.F)

3 PC 10/16 A + T

1 PC 10/16 A+T PMR à côté de l'interrupteur (chambre hand ou principale)

1 PC téléphone

1 PC télévision

1 Alimentation chauffage

- Buanderie / Cellier :

1 centre commandé (D.B.F) par inter S.A

1 Alimentation 20 A + T spécialisées (cumulus : suivant localisation)

1 PC 16 A + T

- Terrasse :

1 Point lumineux LED en applique avec luminaire étanche

1 PC étanche

## **2.8.4 Chauffage – Cheminée – Ventilation**

### **2.8.4.1 Types d'installation**

Mise en place de pompes à chaleur, ce système obtient un excellent rendement par rapport aux modes de chauffage traditionnels.

Radiateurs sèches-serviettes électriques avec thermostat dans les salles de bains.

### **2.8.4.2 Conduits et prises de ventilation**

La ventilation des appartements s'effectuera au moyen d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) collective Simple Flux Hygroréglable type A avec extracteur.

Entrée d'air et bouches d'extraction hygroréglable.

### **2.8.4.3 Conduits et prises d'air frais**

Les prises d'air frais s'effectueront par des grilles d'entrée d'air semi-encastrées en partie haute des menuiseries extérieures ou dans les coffres volets roulants des pièces équipées selon les exigences techniques.

## **2.8.5 Equipement de télécommunications**

### **2.8.5.1 *Télévision / Radio / FM / Téléphone***

Installation paraboles satellite, munies de tous les éléments de réception, fixées en toiture munies de tous les éléments de réception, y compris amplificateurs, distribution par câble coaxial sous gaine y compris boîtier de raccordement mural.

Dispositif conforme à la norme en vigueur.

### **2.8.5.2 *Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble***

Chaque logement sera équipé d'un vidéophone couleur.

Il y aura un boîtier positionné conformément aux normes PMR.

## **3 ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1 PARKINGS**

#### **3.1.1 Murs et cloisons**

Les murs seront en béton armé ou en parpaing selon l'étude de structure.

#### **3.1.2 Plafonds**

Les plafonds seront en béton brut de décoffrage.

#### **3.1.3 Sols**

Les sols des circulations de parkings seront en béton armé surfacé avec formes de pente + marquages peinture de sol.

#### **3.1.4 Equipement électrique**

##### **3.1.4.1 *Eclairage***

Appareillage LEGRAND ou équivalent

Source LED

Détecteurs de mouvement

Blocs autonomes de sécurité

## **4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE – HALL D'ENTREE PARKING**

#### **4.1.1 Sol**

Le sol sera revêtu d'un carrelage en grès cérame poli ou variante marbre, avec plinthes assorties. Coloris et modèle selon choix de l'architecte.

Un tapis brosse encastré dans un cadre métallique sera installé à l'entrée du hall.

#### **4.1.2 Revêtement mural**

Les murs seront traités avec peinture anti-graffiti.

#### **4.1.3 Plafond**

Il sera prévu un faux plafond acoustique perforé en plaque de plâtre et éclairage sur lesquels sera appliqué un enduit fin puis deux couches de finition de peinture.

#### **4.1.4 Eléments de décoration**

Un miroir avec encadrement sera disposé dans le hall d'entrée.

#### **4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture**

La porte d'entrée principale de l'immeuble sera avec vitrage sécurité des personnes. Sa condamnation se fera par ventouses électromagnétiques encastrées.

#### **4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets**

Il sera prévu un ensemble de boîtes aux lettres anti-effraction posé en applique – Conforme aux normes NF – Finition : Laquée.

#### **4.1.7 Equipements électriques**

Eclairage.

Commande par détecteur de mouvement (à répartir).

Bloc autonome de secours de balisage non permanent conforme à la norme en vigueur.

Alimentation des ventouses et interphonie.

### **4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS, HALLS, D'ETAGES, ESCALIERS**

#### **4.2.1 Sols**

Du carrelage de type grès cérame sera mis en œuvre sur chape avec plinthes assorties.

#### **4.2.2 Revêtement mural**

Sur tous les murs après préparation du support (béton ou plaques de plâtres), enduit mince lissé avec deux couches de finition peinture anti-graffiti.

#### **4.2.3 Plafonds**

Sur les plafonds, il sera réalisé un faux plafond acoustique.

#### **4.2.4 Chauffage**

Il n'est pas prévu de chauffage dans les circulations communes.

#### **4.2.5 Portes**

Les portes de la cage d'escalier seront coupe feu à 1 vantail de 90x204 cm de passage avec quincaillerie.

Les portes des gaines techniques seront coupe feu avec finition stratifiée.

### **4.3 SOL DES PARKINGS**

Les sols des circulations de parkings seront en béton armé surfacé avec formes de pente, finition hélicoptère.

#### **4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES, LIMONS, PLINTHES)**

Les marches et contremarches recevront :

Un carrelage grès cérame ou une peinture de sol suivant le choix de l'architecte.

Bande de signalisation PMR au départ haut des volées d'escalier (50 cm de large).

Nez de marche antidérapants et pavés podotactiles sur les paliers.

Après préparation des supports, les sous-faces recevront une peinture de finition type Glycéro-brillante en deux couches.

L'éclairage sera de type hublot déco à commande par bouton poussoir branché sur minuterie ou sur détecteur.

## **5 CHAUFFAGE – VENTILATION**

Les cages d'escaliers ne seront pas chauffées.

Un châssis de désenfumage sera placé en partie haute avec dispositif d'ouverture conforme à la réglementation.

## **6 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

### **6.1 ASCENSEUR**

Un ascenseur desservira tous les niveaux à partir du RDC.  
La cabine sera équipée d'un miroir et d'une main courante.  
Les façades de porte seront en inox ou équivalent.  
L'ouverture se fera par une porte coulissante automatique.

### **6.2 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX DE SERVICE**

Sans objet.

### **6.3 ALIMENTATION EN EAU**

#### **6.3.1 Comptages généraux**

Ils se feront depuis le compteur général situé dans le citerneau et comporteront une vanne d'arrêt général avec tuyau « eau potable ».

#### **6.3.2 Suppresseurs, réducteur et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

#### **6.3.3 Colonnes montantes**

La distribution des logements se fera par colonnes collectives, situées dans les gaines techniques.

#### **6.3.4 Branchements particuliers**

Il sera prévu un robinet de coupure générale par logement.

### **6.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

#### **6.4.1 Comptage des services généraux**

Un comptage sera installé pour les services généraux. Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des concessionnaires.

#### **6.4.2 Colonnes montantes**

Colonnes montantes électriques seront situées en gaines palières, à partir desquelles les logements seront alimentés.

### **6.4.3 Branchement et comptages particuliers**

Les tableaux disjoncteurs seront installés dans les entrées des appartements et ils seront à la charge du promoteur. Les compteurs seront dans les colonnes montantes sur le palier de chaque étage.

## **7 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **7.1 VOIRIES ET PARKINGS**

#### **7.1.1 Voiries d'accès**

L'accès se fera à partir de la voie publique selon le plan de masse. La voie réalisée sera en enrobé ou en béton teinté.

### **7.2 ESPACES VERTS**

#### **7.2.1 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**

Les espaces seront plantés d'essence locale.

#### **7.2.2 Arrosage**

Sans objet.

### **7.3 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

Eclairage des voiries, espaces verts, et autres :

La voirie, les cheminements et autres, seront éclairés grâce à des bornes basses et candélabres (suivant plan de masse).

### **7.4 RESEAUX DIVERS**

#### **7.4.1 Eau**

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général.

#### **7.4.2 Electricité**

L'alimentation générale en électricité se fera à partir du réseau existant du concessionnaire.

### **7.4.3 Egouts**

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur le réseau d'assainissement public par relevage selon le point de raccordement négocié.

### **7.4.4 Télécommunications**

Le raccordement se fera depuis le réseau France Télécom jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

### **7.4.5 Evacuation des eaux de pluie**

Les eaux de pluie seront récupérées ou jetées dans les espaces verts.

## **RESERVES GENERALES**

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure de l'agencement intérieur et extérieurs (tels que déplacements des gaines techniques, soffites ou faux plafond...) ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire l'effet architectural ou l'harmonie de l'immeuble qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur en accord avec l'architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans le présente notice et à les remplacer par des prestations équivalentes uniquement :

- ✓ Dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau
- ✓ En cas de force majeure notamment : réglementation administrative contraignante faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des livraisons etc...
- ✓ Si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue.

Le présent descriptif ayant été établi avant la mise en oeuvre, les marques ou produits ne sont indiquées qu'à titre indicatif et comparatif.

Le remplacement éventuel de certains matériaux par le maître d'ouvrage se verra respecter une qualité équivalente.

Dans la mesure où l'une ou les prestations prévues au présent descriptif et celles fournies par le constructeur correspondent à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par l'architecte, aucune réclamation ne pourra être soulevée.

Le client reconnaît cette clause comme étant essentielle.